

**Règlement complet du Jeu
Du 17 au 26 novembre 2014
Mr. Miles
Before Mister Miles In ***

.....

***Arrivez avant Mister Miles**

ARTICLE 1 : ORGANISATEUR

La Société Air France (Société anonyme au capital de 126 748 775 euros - RCS Bobigny (France) 420 495 178 - 45, rue de Paris, 95 747 Roissy CDG CEDEX) et la société KLM Lignes aériennes royales néerlandaises (Société anonyme régie par le droit néerlandais, dont le siège social est à Amstelveen, Pays-Bas, 33014286 RCS Amsterdam) (ci-après « l'Organisateur »), organisent du 17 au 26 novembre 2014 inclus, un jeu sans obligation d'achat intitulé « before mister miles in » diffusé sur Internet à l'adresse suivante : www.beforemistermilesin.com (ci-après le « Site »).

ARTICLE 2 : ACCES ET PERIODE DE JEU

Le jeu se déroule du 17 au 26 novembre 2014 inclus, date et heure françaises de connexion faisant foi, de manière continue.

Il est expressément rappelé que la participation n'est conditionnée à aucune obligation d'achat.

Dans cette nouvelle édition du Jeu, Mr Miles donne aux participants une nouvelle chance de lui prouver qu'ils méritent le statut de grand voyageur et les Miles qui l'accompagnent.

Le but du jeu est le suivant : Le participant effectue un voyage en naviguant sur le Site, au départ de la page principale du jeu : beforemistermilesin.com (ci-après la « Page Principale ») vers différentes destinations, pour tenter de parvenir à la destination de Mr Miles avant lui.

Chaque destination est matérialisée par une page du Site, à laquelle le participant accède, via un système d'extensions. Chaque jour, des indices sur la destination suivante de Mr Miles seront postés sur Twitter et via Snapchat et relayés sur le Site pour aiguiller le participant.

Si le participant arrive sur la page de la destination avant Mr Miles, il est invité à retourner sur la Page Principale, où, selon le moment de sa connexion, il pourra participer à un instant gagnant, s'inscrire à un tirage au sort ou encore s'inscrire à l'un des deux tirages au sort dits « événements ».

Si lorsque le participant arrive sur la page de la destination et que Mr Miles est déjà là, le participant est invité à choisir une autre destination.

Selon le moment auquel le participant se connecte, il peut participer au Jeu via une mécanique d'instant gagnant ou de tirage au sort (ci-après « Tirage au sort Final »). Deux tirages au sort exceptionnels sont également organisés sur deux journées au cours du Jeu (ci-après « Tirage au sort Evènement »). La répartition de ces différentes mécaniques et les dotations mises en jeu pour chacune d'entre elles sont annexées au présent règlement (Annexe 1).

ARTICLE 3 : COMMUNICATION DU JEU

La communication de ce jeu s'effectue sur les supports suivants :

- Bannière sur le site flyingblue.com ;
- Bannière sur le site Air France ;
- Bannière sur le site KLM ;
- Posts sur les pages Facebook Air France
- Posts sur les pages Facebook de KLM
- Tweets sur les comptes Twitter de l'Organisateur (Mr Miles)
- Tweets sur les comptes Twitter Air France ;
- Tweets sur les comptes Twitter KLM;
- Post sur le compte Instagram de l'Organisateur (Flying Blue)
- Post sur les comptes LinkedIn d'Air France
- Post sur les comptes LinkedIn de KLM
- Emails destinés aux membres Flying Blue ;
- Articles sur Holland Heralds

ARTICLE 4 : INSCRIPTION ET PARTICIPATION

4.1 La participation au jeu implique l'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement, en toutes ses stipulations, des règles de déontologie en vigueur sur Internet (nétiquette, charte de bonne conduite,...) ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux en vigueur en France. Tout litige concernant son interprétation sera tranché souverainement et sans appel par l'Organisateur.

4.2 Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure à l'exclusion de toutes les personnes ayant participé à l'élaboration directe ou indirecte du jeu de même que leur famille. Il s'agit notamment du personnel de l'agence RAPP et du personnel de l'Organisateur.

Il est d'ores et déjà précisé que les dotations mises en jeu sont associées au programme Flying Blue. Pour pouvoir en bénéficier, les gagnants devront donc s'inscrire au programme s'ils ne sont pas déjà membres.

Pour participer, il est également nécessaire d'avoir un accès personnel à Internet.

4.3 L'enregistrement des participations s'effectue de façon continue pendant toute la durée du jeu, l'heure de la réception de l'enregistrement de la participation sur le serveur informatique dédié au jeu et hébergé chez le prestataire choisi par l'Organisateur, faisant foi.

4.4 Pour participer au jeu, il suffit de (au plus tard le 26 novembre 2014 inclus – date et heure françaises de connexion faisant foi) :

- 1) Accéder au Site : La page d'accueil invite les participants à venir défier Mister Miles, le voyageur le plus rapide au monde.
- 2) Cliquer sur « Jouer » puis remplir les champs du formulaire d'inscription, dit « e-passport » en renseignant les champs suivants : nom, prénom, email, et, en option, le numéro Flying Blue. Le participant est ensuite invité à choisir s'il veut recevoir l'actualité de Flying blue et/ou celle d'Air France et de KLM, ou non en cochant les cases prévues à cet effet. Pour enregistrer son inscription, le participant devra accepter le contenu du règlement en cochant la case prévue à cet effet sur le formulaire.

Il pourra ensuite cliquer sur « Valider » pour enregistrer son « e-passport ». Une fois ce e-passeport rempli, le participant pourra se connecter au Site en indiquant son prénom et son adresse email.

La page de jeu du participant s'affiche alors : elle comporte un champ permettant de choisir la destination, le « e-passport », les dotations encore en jeu, les dotations déjà obtenues par le participant et les indices concernant la dotation diffusés sur Twitter.

3) Choisir une destination,

- soit en entrant une extension dans l'encadré situé sous l'adresse de la Page Principale beforemistemilesin. puis cliquer sur « ok »,
- soit en cliquant sur « destination aléatoire ».

Le participant est alors redirigé sur la page de la destination choisie/attribuée :

- a) Si Mr Miles est déjà présent sur cette page, le message « *Trop tard, Mr Miles est déjà là. Mais peut-être arriverez-vous avant lui dans un autre pays* » s'affiche. Le participant est alors invité à retourner sur la Page principale pour choisir une autre destination.
- b) Si Mr Miles n'est pas encore présent sur la page, le message « *Vous êtes arrivés avant Mr Miles. Retournez vite sur beforemistemilesin.com. Mr Miles tient toujours ses promesses* » s'affiche. Le participant est invité à retourner sur la page principale du Jeu, beforemistemilesin.com, pour tenter de gagner l'une des dotations.

Trois mécaniques seront proposées sur toute la durée du jeu selon le moment de participation du joueur :

- un tirage au sort, organisé à la fin du Jeu, le Tirage au sort Final
- des instants gagnants, fixés au cours du Jeu
- deux tirages au sort organisés chacun lors d'une journée du Jeu, les Tirages au sort Evènement.

S'agissant des instants gagnants, le participant est informé immédiatement s'il a perdu ou gagné en arrivant sur la Page Principale du Jeu. Si le moment de sa connexion à la Page Principale correspond à un instant gagnant, il verra apparaître « Vous avez gagné XXX Miles » il a gagné et sa dotation lui est précisée.

Si le moment de sa connexion ne correspond pas à un instant gagnant, il a perdu et se voit proposer de s'inscrire au Tirage au sort Final. Si le participant est amené à se reconnecter à la Page Principale dans les mêmes circonstances au cours du Jeu, il lui sera proposé de bénéficier d'une chance en plus au Tirage au Sort Final (dans la limite de 5 chances supplémentaires à l'inscription initiale).

Si le moment de la connexion du participant a lieu lors de l'un des deux Tirage au sort Evènement, le participant est automatiquement inscrit au tirage au sort s'il arrive pour la première fois sur la Page Principale du Site et il obtient une chance de plus s'il est déjà inscrit (dans la limite de 5 chances supplémentaires)

Aucun autre moyen de participation (notamment par courrier postal et courrier électronique) ne sera pris en compte.

4.5 Le participant peut jouer autant de fois qu'il le souhaite, mais il n'est possible de gagner qu'une fois par instants gagnants et au-delà de 5 chances supplémentaires aux tirages au sort (soit 6 chances en tout), qu'il s'agisse du Tirage au sort Final ou de l'un des Tirages au sort

Evènement, les passages du participant sur la Page principale du Site après avoir précédé Mister Miles ne seront plus décomptés.

Il est formellement interdit au participant de participer au jeu à partir de plusieurs adresses électroniques différentes pendant toute la durée du jeu. S'il est constaté qu'un participant a participé à partir de plusieurs adresses électroniques différentes, seule la première participation sera validée, les autres seront annulées.

Il est formellement interdit au participant de participer au jeu à partir de l'adresse électronique d'un tiers. S'il est constaté qu'un participant a participé à partir de l'adresse électronique d'un tiers, cette (ou ces) participation (s) sera (ont) automatiquement annulée (s).

- 4.6 Le participant est informé et accepte que les informations personnelles qu'il a renseignées sur le formulaire d'inscription valent preuve de son identité.
- 4.7 Le participant s'engage à compléter et/ou à mettre à jour de bonne foi les informations personnelles le concernant car elles permettront notamment de l'informer s'il remporte une dotation.

Les participations au jeu seront annulées si elles sont incorrectes, incomplètes, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante au présent règlement.

ARTICLE 5 : RESPECT DE L'INTEGRITE DU JEU

Le participant s'interdit de mettre en œuvre ou de chercher à mettre en œuvre tout procédé de participation qui ne serait pas strictement conforme au respect des principes du jeu et de ce présent règlement

L'Organisateur se réserve également le droit de disqualifier tout participant qui altère le fonctionnement du jeu ou du Site ou encore qui viole les règles officielles du jeu. L'Organisateur se réserve le droit de poursuivre quiconque tenterait de frauder ou de nuire au bon déroulement de ce jeu.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque ou une tentative de fraude, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations, mais pouvant éventuellement limiter cette vérification aux participations des gagnants potentiels.

L'Organisateur se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler le présent jeu en raison d'événements indépendants de sa volonté. Si pour quelque raison que ce soit, ce jeu ne devait pas se dérouler comme prévu par suite par exemple d'un virus informatique, d'un bogue, d'une intervention, ou d'une intrusion extérieure et non autorisée sur le système informatique, d'une fraude ou d'une défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et corrompant ou affectant la gestion, la sécurité, l'équité, la bonne tenue du jeu, l'Organisateur se réserve alors le droit discrétionnaire d'annuler, de modifier ou suspendre le jeu ou encore d'y mettre fin sans délai, sans que le participant ne puisse rechercher sa responsabilité de ce fait.

L'Organisateur pourra décider d'annuler le jeu s'il apparaît que des fraudes manifestes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique dans le cadre de la participation au jeu ou de la détermination des gagnants.

ARTICLE 6 : CONVENTION DE PREUVES

Il est convenu que les données contenues dans les systèmes d'information de l'Organisateur ont force probante quant aux éléments de connexion et aux informations résultant d'un traitement informatique relatif au jeu organisé par l'Organisateur.

ARTICLE 7 : DESIGNATION DES GAGNANTS

Dans le cadre des instants gagnants :

Le jeu est basé sur le principe d'instant gagnants : les participants savent instantanément s'ils ont gagné ou pas.

134 (cent trente-quatre) Instants gagnants ont été déposés auprès de l'huissier dépositaire du présent règlement et, pour chacun d'entre eux, entre 5 (cinq) et 60 (soixante) dotations sont mises en jeu. La répartition exacte des dotations sur ces 134 instants gagnants est annexée au présent règlement (Annexe 1).

Le nombre total des dotations mises en jeu dans le cadre des instants gagnants est de 5°049 (cinq mille quarante-neuf). Il y'a donc 5 049 (cinq mille quarante-neuf) gagnants dans le cadre des instants gagnants sur toute la durée du Jeu.

Ces instants gagnants sont déterminés aléatoirement pour toute la durée du jeu, sous forme de dates, avec une heure (minute et seconde) à partir de laquelle les premières personnes (entre 5 et 60 selon l'instant gagnant) qui se seront connectées à la Page Principale après avoir précédé Mr Miles sur sa destination seront déclarées gagnantes. Le moment pris en compte pour la participation du joueur est celui de sa connexion à la Page principale du Jeu après avoir précédé Mr Miles sur une page destination.

Pour le Tirage au sort Final :

A l'issue du Jeu, un tirage au sort sera organisé parmi les participants correctement inscrits : il s'agit de ceux qui se seront connectés à la Page principale du Jeu après avoir précédé Mr Miles sur une page destination et qui n'auront pas gagné de dotation lors d'un instant gagnant. Ce Tirage au Sort désignera un gagnant.

Pour les Tirages au sort Evènement :

A l'issue de chaque journée Evènement, un tirage au sort sera organisé parmi les participants correctement inscrits: il s'agit de ceux qui se seront connectés à la Page principale du Jeu après avoir précédé Mr Miles sur une page destination durant l'une des deux journées Tirage au sort Evènement. Chacun de ces Tirage au sort Evènement désignera un gagnant.

ARTICLE 8 : DOTATIONS

Sont mis en jeu sur toute la durée du Jeu : 5 Millions de Miles.

Ces Miles sont mis en jeu de la manière suivante :

- 4 100 000 miles dans le cadre des Instants gagnants, répartis sur 134 instants gagnants, sous la forme de 5 049 (cinq mille quarante-neuf) lots.
- 500 000 miles dans le cadre du Tirage au sort final

- 400 000 Miles dans le cadre des Tirages au sort Evènement, à raison de 200 000 Miles par Tirage au sort Evènement.

La répartition précise des dotations est annexée au présent règlement (Annexe 1).

En raison du caractère confidentiel de la valeur d'un Mile, l'information de la valeur unitaire de cette dotation ne peut être dévoilée.

Pour toute question relative au programme Flying Blue et les conditions d'utilisation des Miles, les participants et les gagnants le cas échéant sont invités à se rendre sur le site Internet <http://www.flyingblue.com/index.html>.

ARTICLE 9 : MISE EN POSSESSION DES DOTATIONS

Il est rappelé que toutes les dotations sont associées au programme Flying Blue. Pour bénéficier de sa dotation le gagnant devra donc s'inscrire au programme. Cette inscription est gratuite et n'implique aucune sollicitation commerciale, sauf si le participant l'a expressément accepté dans le formulaire. Les mineurs devront créer leur compte avec l'aide de leurs parents ou avec les personnes titulaires de l'autorité parentale.

Le gagnant pourra s'inscrire au programme Flying Blue jusqu'à la fin du jeu en utilisant l'email qu'il a utilisé pour s'inscrire au Site pour bénéficier de sa dotation. Passé ce délai il perdra le bénéfice de sa dotation qui sera alors définitivement perdue.

Le gagnant du Tirage au Sort final sera contacté directement par la Société Organisatrice qui l'invitera, s'il ne l'a pas encore fait, à s'inscrire au programme Flying Blue pour bénéficier de sa dotation.

Si le participant a renseigné son numéro de compte Flying Blue avant de remporter les Miles, ceux-ci seront crédités dans un délai d'un (1) mois après leur attribution au participant. Si le participant a renseigné ou créé son numéro de compte Flying Blue après avoir remporté les Miles, ceux-ci seront crédités dans un délai d'un (1) mois après la création du compte du participant ou le renseignement de son numéro dans le formulaire.

Si le gagnant a renseigné des coordonnées non valides, fausses ou erronées, il perdra le bénéfice de sa dotation qui sera alors définitivement perdue.

Pour bénéficier de sa dotation, le gagnant devra fournir à l'Organisateur, à sa demande, toute pièce justificative de son identité et de son adresse.

Chaque dotation offerte est nominative et non-cessible. Chaque dotation ne peut faire à la demande d'un gagnant l'objet d'un remboursement en espèces ou d'une contrepartie de quelque nature que ce soit, ni être remplacée par une dotation de nature équivalente. L'Organisateur pourra, si des circonstances indépendantes de sa volonté constitutives de cas de force majeure l'y obligent, remplacer chaque dotation par une dotation de nature et de valeur équivalente.

ARTICLE 10 : LITIGES

Le fait de participer à ce jeu et d'avoir coché la case d'acceptation du présent règlement lors de l'inscription entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Toute interprétation litigieuse du présent règlement ainsi que tous les cas non prévus seront tranchés par un jury de 3 membres désigné par l'Organisateur. Toute demande concernant l'interprétation du

règlement doit parvenir par écrit. Il ne sera répondu à aucune demande concernant l'interprétation du présent règlement qui parviendra chez l'Organisateur plus de 15 jours après la fin du jeu.

La présente opération a une portée internationale mais est soumise à la loi française. Toutes difficultés d'interprétation du présent règlement et tout cas litigieux seront tranchés en dernier ressort par l'Organisateur ou par les tribunaux compétents au regard des lois françaises. A noter qu'en cas de difficulté d'interprétation c'est la version rédigée en français qui prévaudra.

ARTICLE 11 : COMMUNICATION IDENTITE GAGNANTS

Les gagnants autorisent, sauf avis contraire, l'Organisateur à utiliser leurs noms, prénoms, villes et département de résidence dans ses messages de communication relatifs au jeu, quel que soit le support de diffusion de l'Organisateur (tout document imprimé, presse, affichage, TV, radio, Internet y compris les sites communautaires notamment Facebook, etc.), en France et pendant une durée de six mois sans que cette utilisation puisse ouvrir d'autres droits que la dotation gagnée. Etant précisé que pour le support Internet, le territoire est mondial.

ARTICLE 12 : INFORMATIQUE ET LIBERTES

Pour participer au jeu, le participant doit fournir certaines informations le concernant. Les informations qu'il communique sont fournies à l'Organisateur et seront utilisées afin de faciliter l'organisation du jeu et la communication avec les gagnants. Ces informations seront sauvegardées et feront l'objet d'un traitement automatisé en conformité avec la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée par la loi du 6 août 2004.

Le participant dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. Le participant peut exercer ce droit en écrivant à Centre de Services Flying Blue, « Arrivez avant Mr Miles » 94852 Ivry-sur-Seine Cedex, France.

Si le participant y a consenti, ces données pourront être utilisées par l'Organisateur à des fins commerciales. Elles pourront faire l'objet de cessions, locations ou utilisations auprès de tiers. Le participant pourra s'y opposer en écrivant par voie postale à l'adresse ci-dessus mentionnée.

ARTICLE 13 : RESPONSABILITE

La responsabilité de l'Organisateur est strictement limitée à la délivrance de la dotation effectivement et valablement gagnée.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable d'éventuels dysfonctionnements liés au réseau Internet lui-même ou liés à toute intrusion, tentative d'intrusion, fraude, bogue, défaillance technique ou tout autre motif dépassant le contrôle de l'Organisateur et ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu. L'Organisateur ne saurait notamment être déclaré responsable pour toutes erreurs, omissions, interruptions, effacement, et plus généralement, de la perte de toute donnée de ce fait.

L'Organisateur ne saurait être tenu pour responsable de l'encombrement du réseau Internet, de la qualité de l'équipement des internautes, ni de la qualité de leur mode d'accès qui pourraient avoir des répercussions sur le temps de connexion nécessaire à la participation. Ainsi, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée si les participations ne sont pas enregistrées, incomplètes, ou impossibles à vérifier.

En participant à ce jeu, chaque participant accepte et s'engage à supporter seul, et garantir totalement l'Organisateur, ses filiales et sociétés mères, employés ainsi que ses agences conseils en communication de ce fait, tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par le participant du fait de la participation à ce jeu ou du fait de la mise en possession de la dotation et de son utilisation, excepté les cas prévus par la loi applicable.

ARTICLE 14 : DEPOT ET COPIE DU PRESENT REGLEMENT

Le règlement complet du jeu-concours est déposé à la SCP HAUGUEL –SCHAMBOURG, Huissiers de Justice, 14, rue du Faubourg Saint Honoré, 75008 PARIS, France.

Le règlement est disponible sur le Site en français, Hollandais et en anglais peut y être imprimé.

Toute modification du présent règlement et toute décision de l'Organisateur feront l'objet d'un avenant au présent règlement et déposé à la SCP HAUGUEL – SCHAMBOURG, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Une copie écrite du règlement est adressée à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande avant la clôture du jeu-concours. Cette demande doit être adressée, par courrier uniquement, au Centre de Services Flying Blue, «Arrivez avant Mr Miles», 94852 Ivry-sur-Seine Cedex, France. Timbre de la demande de règlement remboursé sur simple demande écrite conjointe au tarif lent en vigueur (obligatoirement accompagnée du nom, prénom et adresse du participant, de l'intitulé du jeu-concours, et en joignant un Relevé d'Identité Bancaire (ou RIP, ou RICE).

ANNEXE 1 – Répartition des dotations



Date	Nombre de dotations	Montant d'une dotation en Miles	Montant total de Miles en jeu		
17/11/2014	16	50	25000		
		50	25000		
		50	25000		
		60	30000		
		60	30000		
		60	60000		
		60	30000		
		60	30000		
		15	75000		
		60	30000		
		60	60000		
		50	25000		
		50	25000		
		50	25000		
		50	25000		
		Total day 1			545000
18/11/2014	26	60	30000		
		60	30000		
		60	30000		
		60	30000		
		60	30000		
		60	30000		
		20	100000		
		60	30000		
		50	50000		
		60	30000		
		60	30000		
		50	50000		
		60	30000		
		60	30000		
		15	75000		
		60	30000		
		60	30000		
		15	75000		
		50	50000		
		50	25000		
		50	25000		
		50	25000		
		50	25000		
		Total day 2			1000000

19/11/2014	18	50	500	25000
		50	500	25000
		50	500	25000
		60	500	30000
		50	1000	50000
		60	500	30000
		15	5000	75000
		50	500	25000
		60	500	30000
		50	500	25000
		50	1000	50000
		15	5000	75000
		60	500	30000
		50	500	25000
		10	10000	100000
		50	500	25000
		60	500	30000
50	500	25000		
Total day 3				700000
20/11/2014	T.A.S	1	200 000	200 000
Total day 4				0
21/11/2014	11	30	500	15000
		30	1000	30000
		30	500	15000
		30	500	15000
		30	500	15000
		5	10000	50000
		30	500	15000
		20	1000	20000
		10	5000	50000
		30	500	15000
		30	500	15000
Total day 5				255000
22/11/2014	10	22	1000	22000
		35	500	17500
		35	500	17500
		30	500	15000
		10	5000	50000
		30	500	15000
		5	10000	50000
		23	1000	23000
		35	500	17500
		35	500	17500
Total day 6				245000
23/11/2014	11	50	500	25000
		30	1000	30000
		50	500	25000
		50	500	25000
		5	10000	50000
		50	500	25000
		11	5000	55000
		35	1000	35000
		1	20000	20000
		50	500	25000
		40	500	20000
Total day 7				335000

24/11/2014	14	50	500	25000
		40	500	20000
		50	500	25000
		30	1000	30000
		50	500	25000
		10	5000	50000
		40	500	20000
		1	20000	20000
		50	500	25000
		40	500	20000
		40	500	20000
		35	1000	35000
		4	10000	40000
		40	500	20000
Total day 8			375000	
25/11/2014	T.A.S	1	200 000	200 000
Total day 9			0	
26/11/2014	28	30	500	15000
		15	1000	15000
		30	500	15000
		30	500	15000
		15	1000	15000
		30	500	15000
		30	500	15000
		15	1000	15000
		30	500	15000
		15	1000	15000
		30	500	15000
		15	1000	15000
		10	10000	100000
		30	500	15000
		30	500	15000
		15	1000	15000
		30	500	15000
		15	1000	15000
		30	500	15000
		15	1000	15000
		30	500	15000
		30	1000	30000
		5	10000	50000
		30	1000	30000
5	10000	50000		
30	500	15000		
15	1000	15000		
30	500	15000		
30	500	15000		
15	1000	15000		
Total day 10			640000	

En dehors de ces instants gagnants et des deux Tirages au sort Evènements, une dotation de 500 000 Miles est mise en jeu dans le cadre du Tirage au sort final.

Mentions Légales

Centre de Services Flying Blue, 94852 Ivry-sur-Seine Cedex, France.

Société Air France, société anonyme au capital de 126 748 775 Euros, dont le siège social est à Roissy CDG, France, 420 495 178 RCS Bobigny.

KLM Lignes aériennes royales néerlandaises, société anonyme régie par le droit néerlandais, dont le siège social est à Amstelveen, Pays-Bas, 33014286 RCS Amsterdam.

Crédits création et site

© RAPP France

Crédits photo

© Fabrice Robin

© Getty Image

© Corbis

Crédits Video

© Buffalo Corp - Cisco K

© Getty Vidéo

© Corbis

Crédits Son

© Mawashi